

RAPPORT ANNUEL

BUREAU DE L'ÉQUITÉ, DE LA DIVERSITÉ ET DES
DROITS DE LA PERSONNE

**Pour la période allant du
1^{er} mai 2019 au 30 avril 2020**

| | |
|---------------------|------------------------------|
| Equity | Équité |
| Diversity | Diversité |
| Human Rights | Droits de la personne |



Laurentian University
Université **Laurentienne**

RÉSUMÉ

Ce rapport annuel, préparé conformément à la Politique et au Programme pour un milieu respectueux de travail et d'étude de l'Université Laurentienne, à la Politique de réponse à la violence sexuelle et de prévention et le Code des droits et des responsabilités des étudiants, fournit des détails sur le nombre, le type et le règlement des cas présentés au Bureau de l'équité, de la diversité et des droits de la personne (BEDDP). Les membres de la communauté universitaire peuvent en obtenir un exemplaire en s'adressant au BEDDP ou sur le site Web de ce bureau.

BUREAU DE L'ÉQUITÉ, DE LA DIVERSITÉ ET DES DROITS DE LA PERSONNE

Le BEDDP a pour mandat de donner le ton dans la communauté universitaire en prônant un environnement englobant et respectueux d'apprentissage et de travail pour l'ensemble de la population étudiante, du personnel et du corps professoral. Il leur fournit pour cela de l'expertise et des conseils afin d'assurer la conformité avec la *Loi de 2005 pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO); les articles traitant de la lutte contre le harcèlement de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST), 1990; le *Code des droits de la personne de l'Ontario*, 1990; la Politique pour un milieu respectueux de travail et d'étude; la Politique de réponse à la violence sexuelle et de prévention; la Politique sur les normes d'accessibilité au service à la clientèle de l'Université Laurentienne; le Code des droits et des responsabilités des étudiants, et toutes autres politiques connexes.

Pendant l'exercice 2019-2020, les principales fonctions du BEDDP ont été les suivantes :

- 1) apporter de l'aide concernant les plaintes de harcèlement, d'intimidation, de discrimination, de harcèlement sexuel, de violence sexuelle et de conduite de la population étudiante, faire comprendre la gamme d'options disponibles dans ces cas, et aider à résoudre les cas;
- 2) fournir de l'information et de la formation à la communauté pour la sensibiliser à l'importance de promouvoir un milieu respectueux de travail et d'étude;
- 3) fournir de l'information et de la formation à la communauté pour la sensibiliser davantage à la violence sexuelle, à la divulgation, à la réponse et à la formation de témoin;
- 4) administrer la Politique et le Programme pour un milieu respectueux de travail et d'étude sur le campus, la Politique de réponse à la violence sexuelle et de prévention et le Code des droits et des responsabilités des étudiants.

SERVICES DE RÉOLUTION DE CAS

Le principal mandat du BEDDP est d'apporter de l'aide concernant les plaintes/préoccupations de harcèlement, de discrimination, de harcèlement sexuel, de violence sexuelle et d'intimidation en vertu du Code des droits et des responsabilités des étudiants, de faire comprendre la gamme d'options disponibles dans ces cas, et d'aider à résoudre les cas.

Les services de résolution minimisent les possibilités d'externalisation de plaintes tout en orientant en partie la mission d'éducation du BEDDP. Ainsi, le personnel est capable d'aborder les points vulnérables à

l'échelle universitaire en se fondant sur les résultats des services afin d'amoinrir le potentiel de conflit non géré.

Personnes-ressources touchant les cas

Les personnes-ressources touchant les cas présentent la plainte, font la consultation ou demandent les renseignements du BEDDP. Elles sont ainsi désignées même si elles n'ont pas présenté une plainte, car le terme réfère simplement aux personnes qui entrent en communication avec le BEDDP aux fins de demande, de consultation ou de plainte.

Répartition des personnes-ressources touchant les cas

Chaque cas présenté au BEDDP peut être classé dans une de ces trois (3) catégories :

- (1) **Plainte** : une plainte écrite transmise au BEDDP par une personne qui croit avoir fait l'objet de comportement portant atteinte à l'une des politiques relevant du mandat du BEDDP. Il faut souligner que, dès que le BEDDP reçoit un Formulaire de demande de résolution de cas, le cas est catégorisé comme une plainte qui pourrait être traitée dans le cadre de procédés formels ou informels de résolution;
- (2) **Consultation** : offre de conseils et (ou) de lignes directrices par le BEDDP concernant des préoccupations, questions ou plaintes éventuelles. Les consultations pourraient être relatives, mais non de façon limitative, aux demandes d'aide ou d'éclaircissements des membres de la communauté universitaire, y compris les dirigeants administratifs ou de l'enseignement (p. ex., ceux qui ont l'autorité ou la responsabilité de régler les préoccupations), aux demandes d'aide et (ou) d'information des tiers (p. ex., amis, collègues demandant de l'aide pour appuyer quelqu'un d'autre), ou à la diffusion de renseignements avec un encadrement approprié. Normalement, une interaction plus longue ou des réunions multiples sont exigées afin de prendre en compte une préoccupation relevant du mandat du BEDDP. Un suivi auprès d'autres personnes ou unités administratives ou d'enseignement pourrait s'imposer pour certains services de consultation. En outre, en guise de suivi à une déclaration de violence sexuelle, l'appui ou les adaptations pourraient être fournis aux survivants en vertu de la Politique de réponse à la violence sexuelle et de prévention;
- (3) **Demande de renseignement** : éclaircissement, référence ou remise de renseignements de base.

Milieu respectueux de travail et d'études

Au total, 281 cas ont été signalés au BEDDP en 2019-2020 en vertu de la Politique pour un milieu respectueux de travail et d'étude : 47 plaintes, 194 consultations et 40 demandes de renseignements. Les cas ont aussi été classés par type comme cela est indiqué dans les figures 1(a) et 1(b).

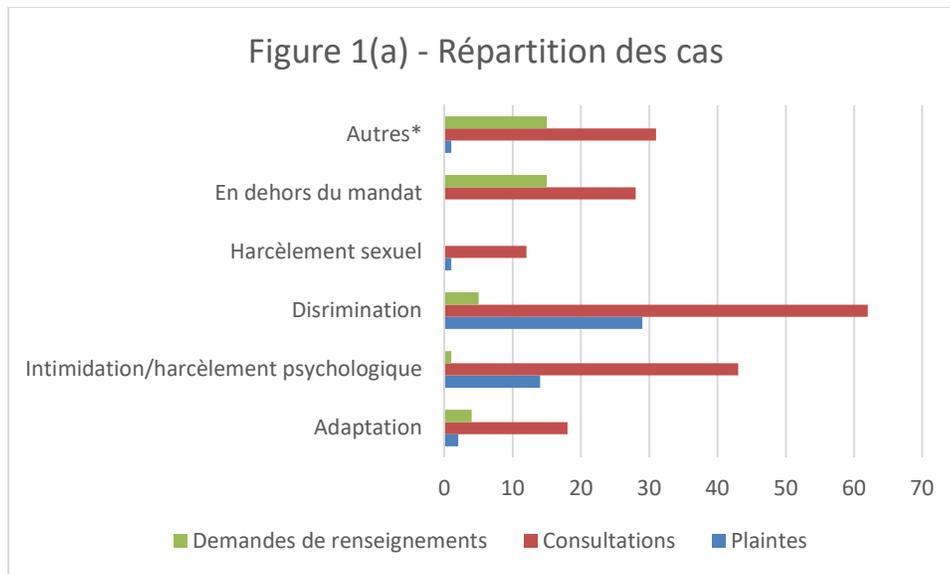


Figure 1(a) – Tableau de répartition des cas

*Autres : comprend les plaintes, consultations et demandes de renseignements

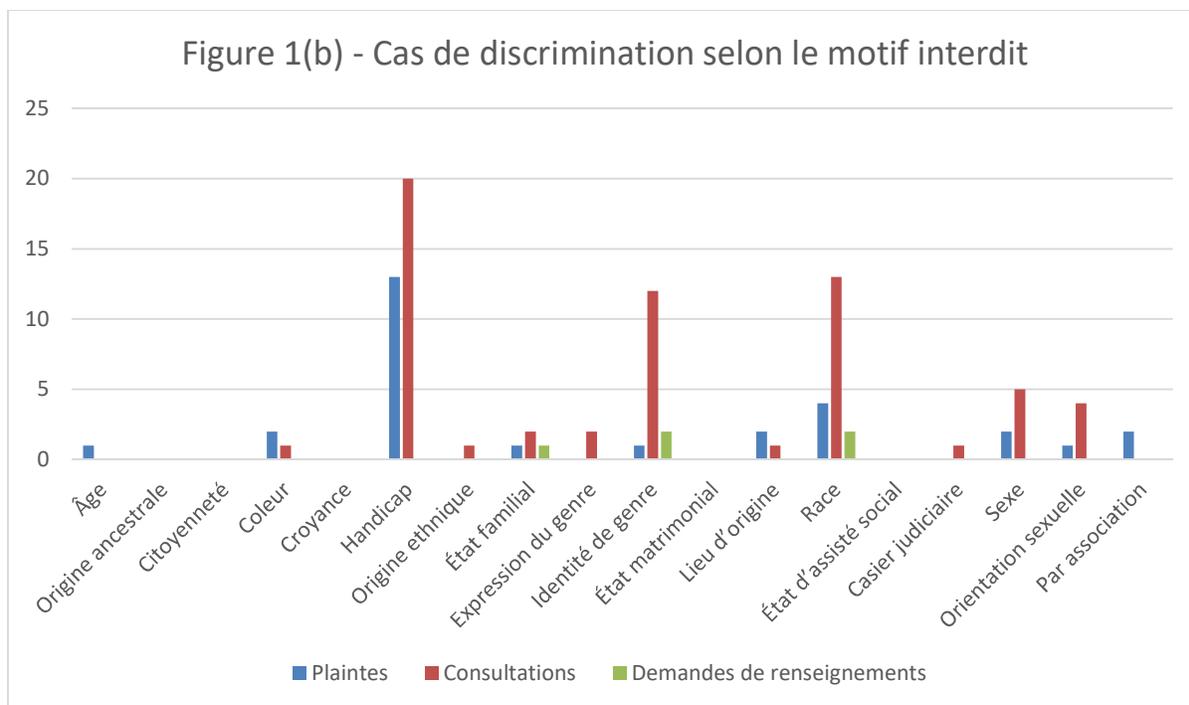


Figure 1(b) – Cas de discrimination selon le motif interdit

Réponse à la violence sexuelle et prévention

Il y a eu 17 cas signalés au BEDDP en 2019-2020 en vertu de la Politique de réponse à la violence sexuelle et de prévention : 2 plaintes, 12 consultations et 3 demandes de renseignements.

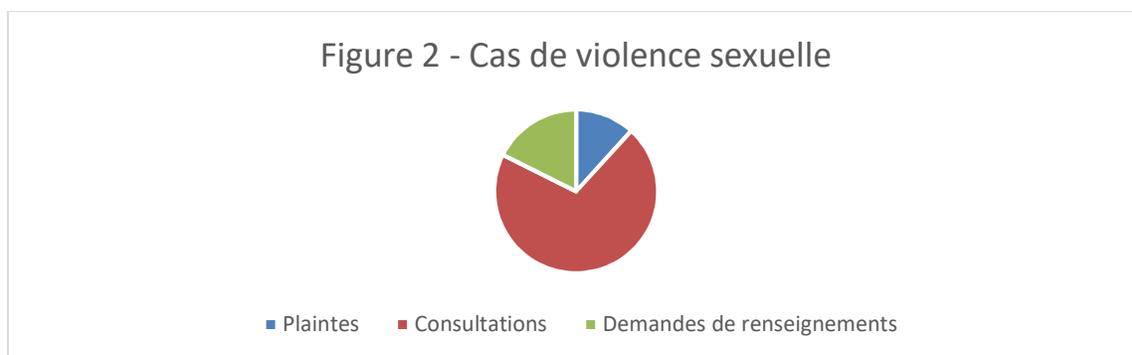


Figure 2 – Cas traités en vertu de la Politique de réponse à la violence sexuelle et de prévention

Code des droits et des responsabilités des étudiants

Au total, 73 cas ont été signalés au BEDDP en 2019-2020 : 17 plaintes, 54 consultations et 2 demandes de renseignements. Les cas ont aussi été classés par type comme cela est indiqué dans la figure 3, qui tient seulement compte des infractions catégorisées dans le dossier des droits et des responsabilités des étudiants pour 2019-2020. Une liste complète des infractions possibles figure à la section 8 du Code des droits et des responsabilités des étudiants.

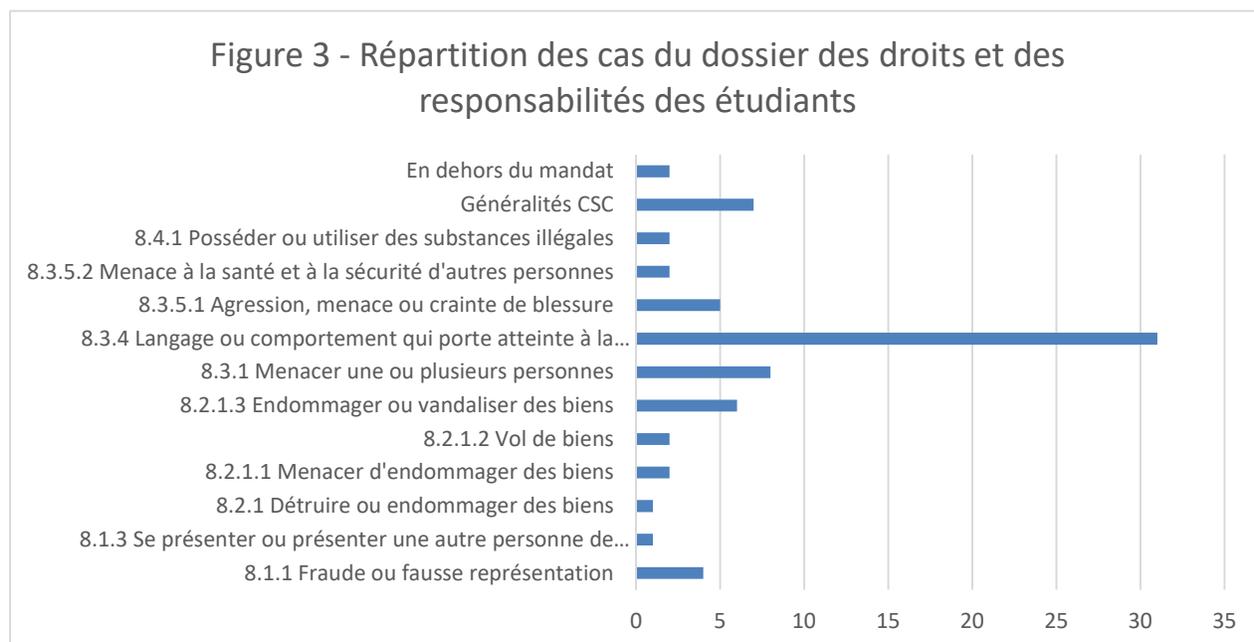


Figure 3 – Répartition des cas traités en vertu du Code des droits et des responsabilités des étudiants

*Autres : comprend les plaintes, consultations et demandes générales.

Catégories de groupe

Pour chaque cas, les personnes-ressources touchant les cas et les intimés sont réparties en sept (7) catégories de groupe :

- (1) **Corps professoral** : Ce groupe comprend tous les membres de l'Association des professeurs de l'Université Laurentienne (APUL), ainsi que les directeurs de départements et d'écoles (qui sont membres de l'APUL).
- (2) **Unité de faculté ou département** : Sont classés dans ce groupe les cas présentés au nom d'une unité de faculté ou d'un département dans son ensemble et non pas par une personne en particulier.
- (3) **Employés** : Ce groupe comprend tous les employés autres que les membres du corps professoral; à savoir les membres du Syndicat des employés de l'Université Laurentienne (SEUL), les auxiliaires à l'enseignement représentés par le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) et les membres de l'Association du personnel administratif et professionnel de l'Université Laurentienne (APAPUL) qui ne se classent pas dans la catégorie du personnel du groupe de direction, ainsi que tous les autres employés qui n'appartiennent pas à un syndicat ou à une association.
- (4) **Unité de personnel** : Sont classés dans ce groupe tous les cas présentés au nom d'une unité de personnel ou d'un département dans son ensemble et non pas par une personne en particulier.
- (5) **Population étudiante** : Ce groupe inclut la population étudiante de l'Université Laurentienne, des universités fédérées et de l'École de médecine du Nord de l'Ontario.
- (6) **Personnel du groupe de direction** : Ce groupe inclut tout le personnel de direction, y compris les membres de l'Équipe de gestion, les vice-recteurs associés, les doyens et les directeurs de services. Il n'inclut pas les directeurs de départements et d'écoles, car ils font partie du corps professoral, comme cela est indiqué ci-dessus.
- (7) **Autres** : Sont classés dans ce groupe les cas où l'intimé ou la personne-ressource n'est pas membre de la communauté de l'Université Laurentienne et les cas où la personne-ressource ne souhaite pas révéler le nom de l'intimé. Ce groupe comprend aussi l'Université Laurentienne si elle fait enquête ou répond à une plainte en qualité d'établissement.

Le tableau ci-dessous montre la répartition des moyens par lesquels les cas ont été présentés au BEDDP en vertu de la Politique pour un milieu respectueux de travail et d'étude (PMRTE), de la Politique de réponse à la violence sexuelle et de prévention (PRVSP) et du Code des droits et des responsabilités des étudiants (CDRE).

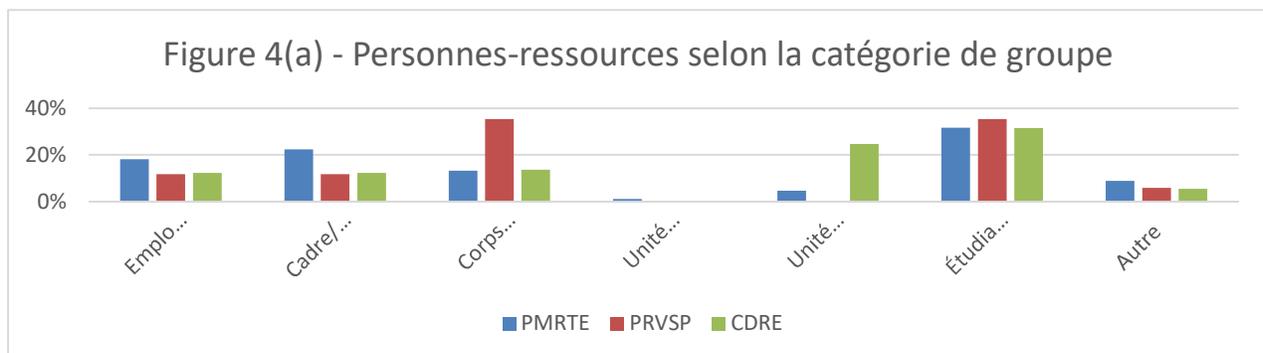


Figure 4(a) – Pourcentage des personnes-ressources touchant les cas selon la catégorie de groupe

Intimés

Un intimé est une personne et (ou) unité contre qui une plainte écrite est déposée ou dont l'information est présentée au BEDDP dans le cadre d'une consultation et (ou) d'une demande de renseignements. Souvent, la personne-ressource touchant le cas cherche tout simplement une orientation et (ou) de l'information générale en matière de la politique et, dans tel cas, il n'y a aucun intimé.

Le tableau ci-dessous montre la répartition des intimés en vertu du Programme et de la Politique pour un milieu respectueux de travail et d'étude (PMRTE) et de la Politique de réponse à la violence sexuelle et de prévention (PRVSP). Puisque seuls les étudiants sont nommés intimés en vertu du Code des droits et des responsabilités des étudiants, la répartition de ces cas n'est pas requise.

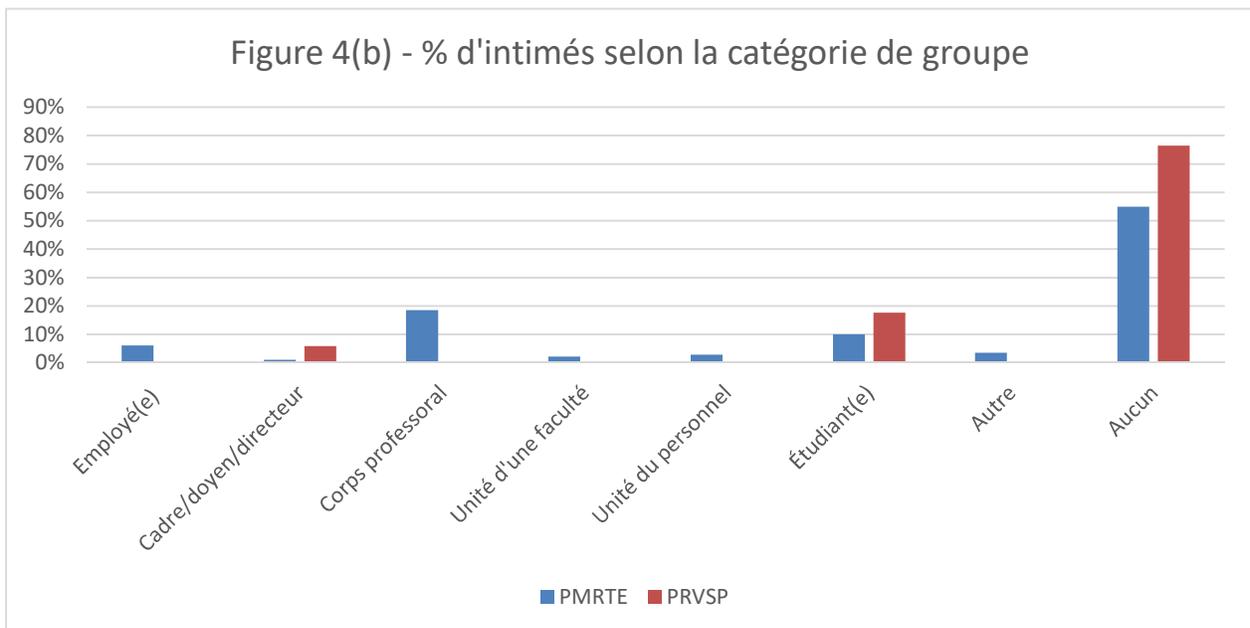


Figure 4(b) – Pourcentage d'intimés selon la catégorie de groupe

Résolution de plaintes

Milieu respectueux de travail et d'étude

Des 47 plaintes déposées en 2019-2020 et des 19 reportées de 2018-2019 en vertu de la PMRTE, 35 ont été résolues en 2019-2020 et 31 ont été reportées à 2020-2021. Des 35 cas résolus :

- 12 ont été résolus à l'amiable par diverses techniques de médiation ou modes substitutifs de résolution des différends;
- 9 ont fait l'objet d'un processus officiel de résolution qui a exigé la nomination d'un enquêteur externe indépendant;
- 9 ont été abandonnés ou retirés*;
- 5 n'étaient pas bien fondés ou ne relevaient pas du mandat du BEDDP.

* Veuillez noter que beaucoup de ces cas ont consisté à clarifier des renseignements et que, après la clarification, le cas a été retiré ou aucune mesure ou aucun suivi n'a été nécessaire.

Politique de réponse à la violence sexuelle et de prévention

Des 2 plaintes déposées en 2019-2020 et des 3 reportées de 2018-2019 en vertu de la Politique de réponse à la violence sexuelle et de prévention, 3 ont été résolues en 2019-2020 et 2 ont été reportées à 2020-2021. Des cas résolus, 2 ont fait l'objet d'une enquête et 1 a exigé un procédé de résolution par médiation/conciliation.

Code des droits et des responsabilités des étudiants

Des 17 plaintes déposées en 2019-2020 et des 5 reportées de 2018-2019 en vertu du Code des droits et des responsabilités des étudiants, 8 ont été résolues et 14 ont été reportées à 2020-2021. Des 8 cas résolus :

- 3 ont été résolus à l'amiable par diverses techniques de médiation ou modes substitutifs de résolution des différends;
- 2 ont été abandonnés ou retirés;
- 2 n'étaient pas bien fondés, ne relevaient pas du mandat du BEDDP ou n'exigeaient aucun autre suivi;
- 1 a été résolue dans le cadre d'une enquête.

SERVICES D'ÉDUCATION ET DE FORMATION

Il faut souligner que, encore une fois, la demande d'éducation et de formation a largement dépassé la capacité de réponse du BEDDP pendant cet exercice financier. Le BEDDP a géré une charge de travail en 2019-2020 qui n'a permis que d'offrir au besoin une formation à la communauté universitaire.

Les initiatives ci-dessous d'éducation et de sensibilisation ont été prises au cours du dernier exercice financier.

Printemps/été 2019

- 13 août 2019 – Comité de direction de l'AGE – Rôle et responsabilités du BEDDP
- 21 août 2019 - Victoria Kannen – atelier sur la violence sexuelle en milieu de travail (pour le personnel)
- 22 août 2019 – Orientation du Service de liaison – Rôle et responsabilités du BEDDP
- 27 août 2019 – Conscientisation à la violence sexuelle – pour les résidences – séance 1
- 27 août 2019 – Orientation des athlètes de soccer – Conscientisation à la violence sexuelle
- 28 août 2019 – Conscientisation à la violence sexuelle – pour les résidences – séance 2
- 31 août 2019 - Introduction à l'intention des locataires des résidences – accent sur la violence sexuelle

Automne 2019

- 2 septembre 2019 – Journée d'orientation – Rôle du BEDDP/Séance abrégée de conscientisation à la violence sexuelle

- 3 septembre 2019 – Jeu de course pour les étudiants des cycles supérieurs
- 3 septembre 2019 – Orientation des étudiants-athlètes – Rôle et politiques du BEDDP et violence sexuelle
- 3 septembre 2019 – Orientation des nouvelles étudiantes en formation de sage-femme
- 3 septembre 2019 - Orientation des membres de la population étudiante en sciences infirmières – Rôle du BEDDP et violence sexuelle
- 3 septembre 2019 – Introduction pendant une activité d’orientation (sexologie) – Rôle et services du BEDDP
- 4 septembre 2019 – Salon des services – stand du BEDDP
- 6 septembre 2019 – Rencontre du corps professoral du Département de sociologie – Rôle et responsabilités du BEDDP
- 9 septembre 2019 – École d’architecture – corps professoral (MRTE)
- 9 septembre 2019 – École d’architecture – population étudiante (MRTE et VS)
- 13 septembre 2019 - Orientation – Maitrise en orthophonie – Rôle et politiques du BEDDP
- 16 septembre 2019 - Introduction aux études sur la main-d’œuvre – Rôle et politiques du BEDDP
- 17 septembre 2019 – Introduction pendant l’orientation (Intro – WGSX) – Rôle et politiques du BEDDP
- 18 septembre 2019 - Victoria Kannen – Atelier sur la violence sexuelle en salle de classe (pour le corps professoral)
- 18 septembre 2019 – Formation générale en matière de conscientisation à la violence sexuelle
- 20 septembre 2019 - Centre Victoria – Divulgations
- 25 septembre 2019 – Formation en matière de conscientisation à la violence sexuelle à un cours de santé communautaire
- 26 septembre 2019 – Rôles et responsabilités du BEDDP – Personnel du CEU
- 1^{er} octobre 2019 – Rôles et responsabilités du BEDDP – Conseil des études supérieures
- 2 octobre 2019 - Conscientisation à la violence sexuelle pour les étudiants des cycles supérieurs
- 2 octobre 2019 – Exposé MRTE au Département de mathématiques et d’informatique
- 9 octobre 2019 – Séance de formation sur l’établissement de milieux respectueux de travail
- 16-17 octobre 2019 – Campagne de formation de ruban blanc pour les étudiants-athlètes
- Octobre 2019 – Quatre séances de formation pour le personnel à temps partiel des transitions et de la mobilisation
- 23 octobre 2019 – Formation MRTE pour le personnel à plein temps des transitions et de la mobilisation
- 24 octobre 2019 – Exposé aux étudiants des sciences de l’activité physique – Sexisme en milieu de travail
- 28-29 octobre 2019 – Stand sur la violence sexuelle (Résidence Ouest et rez-de-chaussée de l’Édifice des arts)
- 30 octobre 2019 – Formation sur les tendances inconscientes
- 4 novembre 2019 – Exposé aux étudiants des sciences de l’activité physique – Tendances inconscientes
- 5 novembre 2019 – Exposé à WGSX 2046 – Droits de la personne sous une optique judiciaire
- 13 novembre 2019 – Formation pour les superviseurs en collaboration avec le Service des ressources humaines et du développement organisationnel
- 15 novembre 2019 – Exposé à la doyenne et aux directeurs de la Faculté de santé
- 23 novembre 2019 – Participation à la réunion touchant l’enquête sur le climat (Résultat 23)
- 29 novembre 2019 – Stand sur la violence sexuelle dans la Résidence Ouest

Hiver 2019-2020

- 6 décembre 2019 – Stand sur la violence sexuelle dans l’Atrium
- 6 décembre 2019 – Formation relative aux politiques et au mandat du BEDDP – Personnel de la résidence de Huntington
- 6 janvier 2020 – Participation au salon des services dans l’Atrium
- 8-9 janvier 2020 – Consentement, dans le cadre d’une expérience de réalité virtuelle 360
- 16 janvier 2020 – Cours coordonné d’autodéfense en résidence
- 22 janvier 2020 – Exposé sur les tendances inconscientes à SCIN 1556
- 27-28 janvier 2020 – Stand « J’obtiens le consentement en... »
- 31 janvier 2020 – Lancement de la campagne « Le consentement est simple #jedemande »
- 3 février 2020 – Exposé sur les services du BEDDP à ECON 53
- 10 février 2020 – Exposé au caucus des doyens
- 12 février 2020 – Soirée de jeu-questionnaire avec Lyne Rivet (santé sexuelle, Le consentement est simple #jedemande)
- 18-19 février 2020 – Exposés sur les tendances inconscientes par Moya Teklu
- 26 février 2020 – Projection du film *Audrey and Daisy* – Le consentement est simple #jedemande
- 12 mars 2020 – Activité de la Journée internationale des femmes – Leona Skye, une discussion de la violence sexiste et du trafic sexuel – annulée à cause de la COVID19
- 1^{er} avril 2020 – Exposé virtuel à un cours d’éthique de l’entreprise et de responsabilité sociale

En cours

- Participation au Groupe de travail du recteur pour la prévention de la violence sexuelle
- Rencontres hebdomadaires de Care/BIT
- Participation au Comité consultatif sur la sécurité et le stationnement
- Participation au Conseil consultatif du recteur sur l’équité des genres
- Participation aux rencontres du Comité sur la diversité sexuelle et identitaire
- Participation au comité chargé de la politique sur la liberté d’expression pour le suivi et les révisions

CONSEILS SUR LES POLITIQUES ET PROCESSUS

Cette année, le BEDDP a aidé à élaborer le mandat du Groupe de travail du recteur pour la prévention de la violence sexuelle. Présidé par le vice-recteur aux études, le groupe a tenu sa première réunion en 2019-2020, à laquelle ont assisté des membres du BEDDP, qui continuent à appuyer cette initiative en cours. La démarche assure que l’approche de l’Université à la réponse à la violence sexuelle et la prévention est la même pour tous les membres de la communauté tout en respectant son engagement envers un campus sain et sécuritaire et envers l’appui de tous les membres de sa communauté touchés par la violence sexuelle.

Depuis le dernier examen annuel, le Programme et la Politique pour un milieu respectueux de travail et d’étude ont été étudiés davantage, en juin 2019, afin de mettre à jour les titres de poste qui ont changé et les noms des autres politiques ou programmes.

Le poste de vice-recteur adjoint au Bureau de l'équité, de la diversité et des droits de la personne (VRA, BEDDP) a été vacant encore en 2018-2019 et les deux gestionnaires du bureau, nommées co-directrices intérimaires, ont continué d'assumer les responsabilités du poste. Grâce au leadership de Jennifer N. Dowdall et de Shannon E. Goffin, le BEDDP continue à favoriser un milieu englobant et respectueux de travail et d'étude pour tous les membres de la communauté de l'Université Laurentienne.

ADMINISTRATION

En 2019-2020, le BEDDP a entrepris et (ou) terminé ce qui suit :

- Parachèvement du rapport annuel de 2018-2019;
- Embauche d'un membre du corps étudiant dans le cadre du programme travail-études qui a prêté un appui aux communications du BEDDP et à sa présence dans les médias sociaux (Twitter, Facebook et Instagram);
- Respect des exigences de rapport prescrites par la Loi 132 et la LAPHO;
- Un poste temporaire de coordonnatrice de l'appui à la réception et de la sensibilisation communautaire a été pourvu afin d'appuyer la réception des cas et de rehausser les initiatives et la formation sur le campus en matière de conscientisation à la violence sexuelle et de prévention

Chacune des réalisations susmentionnées a aidé le BEDDP à contribuer plus efficacement à l'objectif d'excellence organisationnelle et au Résultat 23 du Plan stratégique de l'Université Laurentienne pour encourager l'inclusion, l'acceptation et le respect de la diversité qui existent dans la collectivité de notre campus.